



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 27 mars 2025

DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT

NERAC

CANTON

NERAC

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

OBJET :

Dénomination de voie sur ZAC
Agrinove – « Avenue de
Gascogne »

N° 053/2025

RAPPORTEUR : Monsieur ESSERTEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer un nom à la voie qui traversera la ZAC Agrinove et qui reliera l'avenue Georges Clémenceau (RD 656) à l'avenue Jean Jaurès (RD 131), et plus communément la route d'Agen à la route de Francescas.

L'an deux mille Vingt-et-Cinq, le 27 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 21 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mme SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, Conseillers Délégués ; Mmes BERTHOUMIEU, GARBAY, TESSARIOL, PRADO, MM. GOLFIER, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame VICENTE
Madame IBN SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY
Monsieur DULOUEARD qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.
Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.

Madame Myriam TESSARIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.

La liste des délibérations de la séance du 27 mars 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214701955-20250327-DEL053AVGASCOGN-DE
Reçu le 03/04/2025

Vu sa localisation et du fait que cette proposition ne soit pas encore utilisée dans la commune, il vous est proposé de la dénommer « Avenue de Gascogne ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER** le nom « Avenue de Gascogne » à la voie qui traversera la ZAC Agrinove et reliera l'avenue Georges Clémenceau (RD 656) à l'avenue Jean Jaures (RD 131) ;
- **DE DELEGUER** Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision et son application.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire compte
tenu de la réception en Sous-préfecture
de Nérac le*

Et de la publication à Nérac le

Le Maire

Le Maire,

La Secrétaire de séance,